

Les autres modifications ont trait à certains aspects des dispositions de transfert lorsqu'une personne passe d'un poste relevant de la loi sur les pensions des services de défense ou de la loi sur la Gendarmerie royale du Canada à un autre poste visé par la loi sur la pension du service public, ainsi qu'à certains points d'intérêt purement administratif. Une ou deux petites anomalies, au chapitre des prestations, sont apparues au cours de la première année d'application de la loi. Toutes ces modifications sont d'importance secondaire et, ici encore, je serai heureux de fournir des explications quand les articles en cause seront soumis à l'étude du comité.

M. Macdonnell: Monsieur le président, vu la haute importance de la mesure à l'étude, je ferai quelques remarques d'ordre général; normalement, je devrais les présenter quand M. l'Orateur est au fauteuil. Il convient de nous rappeler de temps à autre la grande importance de nos services administratifs. Comme la marine, dans une très large mesure, ils peuvent être considérés comme un service silencieux. Ils ne font pas l'objet d'une publicité aussi poussée que les ministériels mais je crois que le moment est bien choisi pour consacrer quelques minutes au fonctionnarisme.

Il ne fait pas de doute que, dans bien des pays, le fonctionnarisme c'est tout l'État. Dans les pays sans liberté, où règne le despotisme, le fonctionnarisme est tout. Même dans certains États qui ont tous les rouages démocratiques, le fonctionnarisme est vraiment ce qui compte. La France possède tout l'appareil démocratique; de fait, nous croyons parfois qu'il est trop considérable et nous nous demandons comment la France se tire de tous les changements kaléidoscopiques qui s'y produisent mais, à n'en pas douter, s'il n'y a pas de solution de continuité c'est en raison de l'excellence du fonctionnarisme français. Il poursuit le cours tranquille de ses fonctions, sans guère ressentir les contrecoups des luttes politiques dont nous entendons tant parler. Un mien ami, qui se trouvait à Paris il y a quelque temps, manifesta à un ami parisien le désir de visiter la Chambre des députés. Et le Parisien de répondre "Bigre! pourquoi voulez-vous y aller? Quelle est l'importance de cette Chambre, à votre avis?"

Je ne présente ceci que comme un cas extrême afin de nous rappeler qu'au Canada le service public joue le rôle fort important qui est le sien tout en demeurant soumis dans la mesure voulue à ceux qui ont pour responsabilité particulière de rendre compte de leurs actes aux électeurs.

[M. Benidickson.]

J'aimerais dire un mot du service civil anglais dont le nôtre, bien entendu, a découlé. Je me permets de citer quelques phrases d'un ouvrage consacré au service civil public. Elles fournissent certain détails que j'ai trouvés non seulement étonnants mais intéressants, et je crois que certains membres du comité s'y intéresseront également. Je cite donc *The Civil Service Today*, de T. A. Critchley, plus particulièrement la page 27:

En 1797, alors que l'Angleterre luttait pour sa survivance et que la flotte française était concentrée au large de la Normandie, le ministère de la Guerre comptait 58 fonctionnaires et le bureau des loteries, le double. Cent cinquante ans plus tard, lorsque la flotte d'invasion allemande a été concentrée de l'autre côté de la Manche, le ministère de la Guerre comptait soixante mille employés et le bureau des loteries n'existait plus depuis plus d'un siècle.

Ce n'est pas sans une certaine nostalgie qu'on remonte l'histoire du service public. Les changements survenus dans les valeurs reçues, dans les usages et les modes nationales se reflètent dans l'organisation (ou le manque d'organisation) des services de l'État. C'est un réconfort que de lire qu'en cette année critique 1797, année aussi décisive que 1940, longtemps avant les concours de pronostics sportifs, le bureau des loteries comptait un personnel deux fois plus nombreux que le ministère de la Guerre, que le secrétariat d'État aux Affaires étrangères ne comptait que vingt-quatre fonctionnaires pour lutter contre les ruses diplomatiques d'un Napoléon au début de sa carrière, et que l'Amirauté, le bureau de la Marine et le bureau de solde de la Marine, ensemble, ne réunissaient que 278 personnes.

Et plus loin:

Mais en 1797, le service public et les fonctionnaires n'existaient pas. On ne connaissait pas les traitements, les heures ou les congés réguliers, on ne reconnaissait même pas en général la nécessité d'un service public. Les bureaux publics qui existaient s'étaient développés après de faibles débuts. Au moyen âge, le Roi avait recruté des secrétaires qui s'occupaient des affaires de l'État tandis que lui s'en allait à la chasse ou en guerre. Les secrétaires avaient, à leur tour, recruté de petits personnels d'amis à eux et d'amis de leurs amis, tous servant le Roi, tous aidant à dépenser les impôts perçus et souvent promus d'un humble poste du service du palais royal à celui de commis. Chaucer devint conducteur des travaux durant la construction de *Westminster Hall*, Milton était secrétaire latin de Cromwell, et Pepys, en plus d'être membre du Parlement, devint secrétaire à la Marine. Les nominations se faisaient par protection et étaient très rémunératrices. Pepys gagnait £2,000 par année, ce qui équivalait à £10,000 aujourd'hui, et au moment de sa mort la Couronne lui devait £28,000.

Et plus loin:

Le latin était la langue officielle et la comptabilité se faisait, quand elle se faisait, à l'aide de bâtons à entailles. Il n'existait pas de système convenable de contrôle financier, et Burke pouvait dire, en 1870:

"Ni le président actuel du Conseil ni ses prédécesseurs n'ont jamais pu établir, ni même évaluer de façon passable, les dépenses de l'État au cours d'une année en particulier, pour qu'il leur fût possible de prendre de leurs affaires une vue sûre ou à peu près sûre."